

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 13

**Séance du 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt un et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Christophe Rande, Maire

**Sont présents:** Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joël LABURTHE, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Véronique BOURGEOIS - RANDE, Régis BENVENUTO, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

**Représentés:** Élodie MARTIN par Christophe RANDE, Patrick DUBOS par Régis BENVENUTO

**Excuses:**

**Absents:** Christophe LENCAUCHEZ, Philippe CESAR

**Secrétaire de séance:** Leny MAYORAL

---

**ORDRE DU JOUR**

Adoption des comptes- rendus des séances précédentes

Point sur l'avancement des travaux : WC pétanque , voirie et maison médicale

Adoption du plan de financement de la construction de la Maison médicale du Plateau pour la demande d'aide financière auprès du PETR des Pays d'Armagnac dans le cadre des fonds européens (leader) et auprès de la Région Occitanie

Adoption , dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du plan de financement réactualisé de la Rénovation Énergétique des 4 bâtiments communaux : École , Mairie,Ancienne Gendarmerie-logements sociaux , Salle des Fêtes - Demande de financement au PETR des Pays d'Armagnac

Non opposition au projet photovoltaïque de Total Quadran situé sur l'ancienne carrière Rodriguez

Bail commercial du Cabanot entre la Commune d'ESTANG et M. Richard NADEAU

Demande d'aide financière au PETR dans le cadre du Plan d'Alimentation Territorial (achat d'une éplucheuse)

Questions Diverses :

Planning des 2 bureaux de vote des élections régionales et départementales (20 et 27 juin 2021)

Information : visite de l' ADASEA 32

Information sur l'activité du SETA

Jeux du square : préconisations de la SOCOTEC

Information sur le SCOT de Garçonne

**1/ ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES**

Les compte- rendus sont adoptés par 13 voix favorables après modifications suivantes :

a / séance 15.4.2021 :

- point 7 : ajout en fin de délibération : Joël Laburthe rétorque qu'il existe très peu d'incertitudes dans ce budget et ajoute que durant les deux précédents mandats le groupe minoritaire n'a jamais voté contre un budget

- questions diverses - point Délicatessen : remplacement des mots " mais après une deuxième année de bail précaire" par " comme elle le souhaitait. M. le Maire rétorque qu'il avait peut être proposé un bail 3-6-9 mais après une deuxième année de bail précaire".

- point "dites 32" insérer , après 3 médecins salariés, les mots "par centre" .

## **2/ POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX : WC PETANQUE, VOIRIE ET MAISON MEDICALE**

WC Pétanque : Joseph Torrent relate l'avancement des travaux en régie pour la construction des WC du terrain de pétanque ou boulodrome au niveau de la maçonnerie et de la couverture. Les différentes commandes pour les cloisons, la plomberie, la porte sont envoyées. La fin de réalisation est prévue fin juillet

Voirie : Alain Dupuy informe l'assemblée que les goudronnages ( Place Roger Bon , rue des Embarrats, Grande Rue, Impasse d'Ayrenx, Rue Comte, Rue de l'Enclos Angle Route de Peyré à intersection RD 30, Rue piche (1ère partie), rue du Fossé, intersection chemin de Bachalès, intersection rue Monplaisir, entrée impasse de Gascogne, Rue Notre Dame Rue du Pigeon Blanc) et le reprofilage ( Impasse du Chai, Chemin de Péhage, Chemin de Lartigolle ) ont été réalisés par les Sociétés Néovia et CMTP sans dépassement par rapport au devis.

Maison Médicale : M. le Maire rend compte de l'avancement des travaux.

## **3/ DEMANDE AIDE FINANCIERE MAISON MEDICALE PLATEAU ET PLAN DE FINANCEMENT - DE 2021 028**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de réalisation et le plan de financement de la maison médicale du Plateau sont suffisamment avancés pour solliciter auprès du PETR des Pays d'Armagnac les aides financières dans le cadre des fonds européens ou "fonds leader" et auprès de la Région Occitanie.

### **En dépenses**

|  |                  |
|--|------------------|
| Coût des travaux hors taxes après attribution du marché ,total des lots 1 à 10 | 374 783,27       |
| Maîtrise d'oeuvre , 8,5% du montant du marché                                  | 31856,57         |
| <i>sous-total coût de la construction</i>                                      | <i>406639,84</i> |
| Frais annexes  |                  |
| Étude de sols et Diagnostic thermique  | 2450,00          |
| Bureaux de contrôle technique et sécurité protection coordination chantier     | 6710,00          |
| Aménagements divers et imprévus  | 3441,81          |
| <i>Sous total des frais annexes</i>  | <i>12601,81</i>  |
| Total général hors taxes de l'opération  | 419241,66        |

### **En recettes**

|  |            |
|--|------------|
| DETR 50 % - État Accordée par arrêté du préfet du 27.11.2020                                       | 209 620,83 |
| C2D 10 % - Département - Déclaration de dossier complet autorisant travaux - décision septembre 21 | 41920,00   |
| Fonds Leader et Région - Instruction par PETR Pays Armagnac - 20%                                  | 83848,33   |
| Sous- total des aides publiques (79,99 %)  | 335389,16  |
| Financement communal   | 83852,50   |
| Total Général hors taxes   | 419241,66  |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement de la Construction de la Maison Médicale du Plateau situé 5 rue de l'Enclos à Étang et de solliciter auprès du PETR des Pays d'Armagnac les aides financières dans le cadre des fonds européens (Leader) et des fonds de la Région Occitanie

Le Conseil Municipal ,  
après en avoir délibéré

Sollicite auprès du PETR des Pays d'Armagnac, pour la construction de la maison médicale du Plateau des aides financières aussi substantielles que possible dans le cadre des fonds européens (Leader) et des fonds de la Région Occitanie

Adopte le plan de financement de l'opération d'un montant de 419241,66 € hors taxes tel que décrit ci-dessus par 8 voix favorables et 5 abstentions .

Autorise le Maire à signer toute pièce consécutive à cette décision et nécessaire à la constitution du dossier de demande d'aide financière .

#### **4 - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DSIL - DE 2021 029**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de préciser le plan de financement dans le cadre de la demande de Dotation de Soutien aux Investissements Locaux 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Quatre bâtiments sont concernés :

- L'école : isolation avec changement du système de chauffage
- l'ancienne gendarmerie (appartements, locaux communs, garages, pavillon) : isolation avec changement du système de chauffage
  - le Bâtiment Salle des Fêtes ( avec salles de réunion et intégrant l'ancienne mairie) : isolation des combles et changement du mode de chauffage.
- la mairie : changement du mode de chauffage

L'estimation de l'opération s'élève à 331016,97 € € TTC soit 275847,48 ,00 € HT comprenant 255447,48 € de travaux 17100,00 € de diagnostics d'études et maîtrise d'oeuvre et 3300 ,00 € d'imprévus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

Décide de réaliser les travaux de Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux principaux ( École, Ancienne Gendarmerie, Salle des Fêtes et salles de réunion , Mairie ) pour un montant total hors taxes de l'opération de 275847,48 €

**Sollicite** par 13 voix favorables **une aide de l'État**, dans le cadre de la **Dotation de Soutien aux Investissements Locaux**, pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux à hauteur de 110339 € correspondant à 40 % du montant HT de l'opération.

Adopte le plan de financement ci- annexé.

Précise que le financement prévisionnel prévoit une demande dans le cadre des fonds leader (région) au taux de 20 % du montant HT des travaux, une demande d'aide au département dans le

cadre du C2D au taux de 20 % du montant HT des travaux et un autofinancement à hauteur des 20 % restants

Sollicite l'aide du Département à raison de 20 % du montant de global l'opération Hors Taxes

Sollicite l'aide de la Région à raison de 20 % du montant global de l'opération Hors Taxes

#### **5 - NON OPPOSITION PROJET PHOTOVOLTAIQUE - DE 2021 030**

Le projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière Rodriguez avait été évoqué en réunion du Conseil Municipal du . La surface totale du terrain est estimée à 6,3 ha .

Le projet prévoit , sur les parcelles situées au lieu dit Ardurats, au nord du ruisseau , réhabilitées après la fermeture de la carrière en 2012, de créer un parc de 12 345 panneaux solaires sur 24815 M2 pour une production théorique de 7830 méga watts heure / an, ce qui représenterait une économie de CO2 annuelle de 3250 tonnes et correspondrait à une consommation en équivalent- habitants de 7500 personnes.

A ce stade du projet, il est demandé au Conseil Municipal de préciser qu'il ne s'y oppose pas.

Le Conseil Municipal

Vu le document présenté par TOTAL QUADRAN intitulé PROJET PHOTOVOLTAIQUE ESTANG32

Considérant ce projet ne revêt pas un caractère d'intérêt général pour la commune

REJETTE la non opposition au projet photovoltaïque de TOTAL QUADRAN tel que présenté ci-dessus

Par 3 voix contre, 2 voix pour, 8 abstentions .

#### **6 - BAIL COMMERCIAL DU CABANOT COMMUNE-NADEAU - DE 2021 031**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions prises relatives au bail de location du Cabanot dans le cadre de la réunion du 30 avril dernier .

Il explique que le contrat de bail commercial sera préparé par Me Bouniol , huissier de justice à Nogaro

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ,

et par 13 voix favorables

**autorise** le Maire à signer le contrat de bail commercial 3-6-9 qui sera préparé par Me Bouniol avec mention des précisions suivantes :

- montant de loyer mensuel : 300 €
- obligations d'entretien du locataire des locaux
- délimitation de l'occupation du domaine public par arrêté annexé au contrat et obligations d'entretien

autorise le Maire à signer tout document complémentaire découlant de l'application de la présente décision .

#### **7 - DEMANDE DAIDE PLAN DE RELANCE SOUTIEN CANTINES SCOLAIRES - DE 2021 032**

Le plan France Relance comporte un volet d'1,2 milliards d'euros en faveur de l'agriculture de l'alimentation (et de la forêt)

Il comporte un soutien à certaines cantines scolaires et vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi Egalim . (arrêté du 6 février 2021)

La commune d'Estang s'engage dans la mise en place de mesures issues de la loi Egalim , pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous :

- sessions de formations de la responsable de cantine
- développement des achats dans le cadre des circuits courts
- investissements dans matériels favorisant le traitement des produits frais et la diversification des sources de protéines.

- réflexion menée dans le cadre des Projets alimentaires Territoriaux

Les **projets alimentaires territoriaux** (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Le Maire présente à l'assemblée le devis des Ets Bourdiol d'un montant hors taxes de 3507,00 € soit 4208,40 € TTC pour investissements matériels favorisant le traitement des produits frais ( tels que prévus en annexe de l'arrêté du 6 février 2021

Précise que durant l'année 2018-2019 le nombre de repas a été de : 15857

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend acte que l'aide est plafonnée à 12314 € compte- tenu du nombre de repas servi sur l'année scolaire 2018-2019 ;

Demande d'évaluer de nouveau, et en concertation avec la responsable de la cantine, les besoins concernant les caisses de transport d'aliments , les armoires réfrigérées , ou tout autre besoin lié à la mise en oeuvre de la loi Egalim ou de projet alimentaires territorial ;

Demande d'établir des devis complémentaires en ce sens et de se préparer pour un dossier complet de demande d'aide avant le 31.10.2021.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

### **Information : visite ADASEA 32**

Signature d'une convention Natura 2000 avec l'ADASEA pour un montant de 50 €

L'agence de l'eau financera une étude pour l'eau à Estang " Sources, Marres, Marnières" et pour la protection des zones humides.

### **Information sur l'activité du SETA**

Joël Laburthe annonce l'arrivée de la nouvelle DGS, Marie Ange Passarieu, en remplacement de Christophe Séreuse.

Présentation d'une étude sur la modification de la zone de captage de la Fontaine Sainte qui est portée à 200 ha environ .

### **Jeux du square : SOCOTEC**

Joseph Torrent relate la visite du contrôleur de la SOCOTEC qui va nous adresser ses préconisations.

**Information SCOT de Gascogne**

A la suite de deux réunions, explication de M. le Maire sur les constructions à venir et la nécessité d'une nouvelle carte communale à partir de 2023.

**Contrôle du défibrillateur :**

Audrey Torrent explique qu'après contrôle le matériel actuel est obsolète et qu'il est nécessaire de se munir d'un équipement de dernière génération.

M le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour l'agrandissement de l'ALAE a été déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 42

